

Lobby au féminin



par MICHAËLI SEBLIN
seblin@5plus.mu

À PREMIÈRE VUE

S'IL n'y avait pas de pressions exercées par plusieurs groupes de femmes – FédérAction, Media Watch, Majority Party – quelque temps avant les dernières élections générales, mettant en exergue les 30 % d'éluës préconisées par la SADC, il n'est pas sûr qu'on aurait eu aujourd'hui douze femmes à l'Assemblée nationale. Même si l'on est bien loin du compte avec uniquement 17 % de femmes parlementaires, il faut avouer qu'il y a eu un début de prise de conscience – forcée ? – de la part des leaders politiques en 2005. De quatre femmes à douze, ce fut une première dans l'histoire du Parlement mauricien.

A une année des législatives 2010, c'est la remarquable plate-forme *Women in Networking* (WIN) qui prend le relais en créant sous son égide l'antenne *Women In Politics* (WIP). Objectif : faire pression pour aller encore plus loin en doublant le nombre de femmes parlementaires aux prochaines élections générales. La démarche de WIP est d'autant plus intéressante qu'elle propose une «*women's charter*» qui sera soumise aux candidates avant les élections.

En signant cette charte qui préconise des mesures susceptibles de faire avancer la condition féminine – combattre la violence conjugale et l'injustice faite aux femmes, promouvoir la méritocratie, l'intégrité et l'égalité, entre autres – nos futures députées et ministres femmes adhèrent ainsi aux valeurs de WIP. L'une des valeurs attire particulièrement l'attention : «*Work together with other Parliamentarians, acting as a parliamentary caucus across party lines specifically to ensure the passage of such laws, provided that the aim of such reforms be the advancement of women and the benefit of society.*» Est-ce que les femmes parlementaires pourront un jour franchir les frontières de leurs partis respectifs, en descendant de leur posture partisane, pour parler d'une seule voix sur les débats qui préoccupent les femmes ?

S'il faut avouer que nous avons aujourd'hui le plus grand nombre de femmes à l'Assemblée nationale, peut-on pour autant affirmer que la condition féminine a évolué ? Pas sûr ! Pourtant, en 2005, alors qu'elle était en pleine campagne électorale, Sheila Bappoo, qui n'était alors pas ministre, nous confiait lors d'une interview qu'une masse critique de femmes au Parlement ferait avancer les idées. Elle donnait un exemple en se demandant s'il était possible de faire passer une loi qui donne l'occasion aux mamans de pratiquer le *flexitime* pendant la première année de leur accouchement comme cela se fait en Europe.

Quatre ans plus tard, on pourrait demander à Sheila Bappoo si elle a pu partager son idée au sein de l'hémicycle. L'une des premières déclarations de la ministre de la Femme, Indira Seebun, est tout aussi inoubliable. À peine élue, elle se déclarait en faveur de l'avortement dans des cas spécifiques, notamment le viol. Gageons qu'elle se souvient encore de la volée de bois vert qu'elle a prise et de l'assourdissant silence de ses congénères. La ministre devait, par la suite, nuancer ses propos et confiait alors à 5-Plus que sa conviction religieuse ne lui permettait pas d'être en faveur de l'avortement, mais, disait-elle, «*si j'avais une fille de 14 ans qui s'était fait violer, quelle aurait été ma responsabilité ? J'aurais dit oui.*» Entre-temps, beaucoup de filles se sont fait violer, l'inceste connaît une recrudescence, une autre victime de violence conjugale est décédée durant la semaine écoulée après avoir été battue à mort (voir page 9). À l'heure où nous écrivons, une jeune maman de trois enfants est toujours sous respiration artificielle après avoir avalé des pilules censées mettre fin à une récente grossesse. Et les douze femmes parlementaires, elles en pensent quoi ?

À une année des législatives, les représentantes de WIP et d'autres organisations féminines feront du *lobbying* pour une meilleure représentation féminine. Si les douze femmes se mettent d'accord, elles peuvent ensemble avoir une position commune en se servant de l'excellent «*Task force report*» présenté par Premila Patten en 2001 sur les lois discriminatoires envers les femmes. Elles trouveront une recommandation fort intéressante : l'amendement à la Constitution en faveur d'un système de quota avec un tiers de femmes dans les conseils de districts, de villages, municipaux et à l'Assemblée nationale. À moins que nos femmes parlementaires ne partagent pas les mêmes objectifs que la SADC et le WIP !